

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL  
DE VILLE DE GASPÉ, LE MERCREDI 8 FÉVRIER 2023 À 17 H 4**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé  
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée  
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville  
Pierre Martin, maire de Cloridorme

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général  
Martine Denis, secrétaire de direction

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h 4.

**2. RÉSOLUTION 23-01 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE  
RÉGULIÈRE DU 8 FÉVRIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 8 février 2023 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la réunion régulière du 8 février 2023 et inscription à affaires nouvelles, s'il y a lieu
3. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 23 novembre 2022
4. Adoption du procès-verbal de la réunion régulière du 14 décembre 2022 (TNO)
5. Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 14 décembre 2022

**A) Gestion financière et administrative et ressources humaines**

6. Acceptation des déboursés du mois de novembre 2022
7. Acceptation des déboursés du mois de décembre 2022
8. Acceptation des déboursés du mois de janvier 2023
9. Transmission des comptes de taxes pour l'année 2023 – TNO
10. Liste des personnes endettées envers les TNO
11. Constats d'infraction – Perception des amendes pour l'année 2022
12. Adoption du rapport annuel 2022 sur l'application du règlement de gestion contractuelle

13. Embauche d'agents ou d'agentes de développement économique

**B) Aménagement – Urbanisme et Environnement**

14. Avis de motion : Projet de règlement 23-220 : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Côte-de-Gaspé # 03-109  
Reporté
15. Adoption d'une résolution de contrôle intérimaire interdisant la démolition de bâtiments construits avant 1940 ou identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Gaspé réalisé en 2021  
Reporté
16. Avis de motion : Règlement 23-221 : Règlement de contrôle intérimaire interdisant la démolition de bâtiments construits avant 1940 ou identifiés à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de La Côte-de-Gaspé réalisé en 2021  
Reporté
17. Certificat de conformité : Règlement 2006-08-20 modifiant le règlement de zonage 2006-08 de la Municipalité de Grande-Vallée

**C) Développement socioéconomique**

18. État des programmes d'aide financière
19. Dossiers d'investissement
20. Radiation de prêts FLI et provisions pour mauvaises créances
21. Radiation de prêts FLS et provisions pour mauvaises créances

**D) Autres dossiers**

22. Appui au projet de réserve de ciel étoilé
23. Adoption de la politique Familles et Municipalité amie des aînés
24. Adoption de la composition du comité de suivi des politiques Familles et Municipalité amie des aînés
25. Autorisation de signature de l'entente sectorielle de développement pour la mise en état et la pérennisation des infrastructures du circuit de véhicules hors route de la Gaspésie
26. Avis d'intervention de démolition
27. Affaires nouvelles :
  - a) Dérogation à la politique d'investissement commune FLI/FLS
  - b) Autorisation de signature du protocole d'entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour le financement des ressources humaines en développement social
28. Période de questions pour le public
29. Ajournement ou levée de la réunion

**3. RÉSOLUTION 23-02 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 23 NOVEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 23 novembre 2022 soit et est adopté.

**4. RÉSOLUTION 23-03 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre Martin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 14 décembre 2022 soit et est adopté.

**5. RÉSOLUTION 23-04 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2022 soit et est adopté.

**6. RÉSOLUTION 23-05 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS NOVEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de novembre 2022 suivant : MRC : 1 436 012,51 \$, TNO : 983,28 \$, Pompiers : 4 942,17 \$ et Constats d'infraction : 242,83 \$ soient adoptés.

**7. RÉSOLUTION 23-06 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DÉCEMBRE 2022**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de décembre 2022 suivant : MRC : 244 328,91 \$ et TNO : 16 939,49 \$, soient adoptés.

**8. RÉSOLUTION 23-07 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS JANVIER 2023**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre Martin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de janvier 2023 suivant : MRC : 78 805,21 \$, TNO : 524,94 \$, et Pompiers : 1 997,61 \$ soient adoptés.

**9. RÉOLUTION 23-08 : TRANSMISSION DES COMPTES DE TAXES POUR L'ANNÉE 2023 – TNO**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE la coordonnatrice finances et administration soit et est autorisée à transmettre les comptes de taxes pour l'année 2023 (TNO).

**10. RÉOLUTION 23-09 : LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LES TNO**

CONSIDÉRANT que selon l'article 1022 du Code municipal du Québec, le secrétaire-trésorier doit préparer une liste des personnes endettées envers les TNO et celle-ci a été déposée au conseil le 8 février 2023;

CONSIDÉRANT que ladite liste contient les personnes endettées envers les TNO pour les années 2020, 2021 et 2022, les autres années ayant été entièrement payées;

CONSIDÉRANT que les arrrages de taxes municipales se prescrivent par trois ans (art. 985 C.M.);

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les taxes ayant un arrrages de trois (3) ans soient transmises à la division des petites créances de la Cour du Québec pour perception des taxes et intérêts dus, à

| <u>Matricule</u> | <u>Nom</u>       |
|------------------|------------------|
| 3695-24-0986     | MOREAU, Mario    |
| 6307-87-5055     | MCNEIL, Rodrigue |
| 8504-98-8170     | FORTIN, Dave     |
| 8709-07-6729     | MATTERSON, Randy |

QUE soient radiés les intérêts des comptes de taxes suivants,

|              |                                     |
|--------------|-------------------------------------|
| 3112-66-3841 | SYNNETT, Luc                        |
| 3403-08-1973 | LEMIEUX, Uldège                     |
| 3718-98-8821 | CLUB DE VTT DE MURDOCHVILLE         |
| 3821-67-1316 | CLUB DE SKI DE FOND DE MURDOCHVILLE |
| 4223-37-0614 | CLUB DE MOTONEIGE ÉTOILE DES MONTS  |
| 4322-86-7212 | GAGNÉ, Éric                         |
| 4504-71-6036 | DUVAL, Alain                        |

|              |                                  |
|--------------|----------------------------------|
| 5507-52-6900 | THIBODEAU, Serge                 |
| 5538-96-1242 | PELLETIER, Gérard                |
| 5899-83-5291 | JONES, Jeremy                    |
| 6138-74-2497 | BROUSSEAU, Gabriel               |
| 6222-76-9493 | DESCHENES, Michel                |
| 6238-61-8823 | BROUSSEAU, Gabriel               |
| 6325-08-5669 | DUMARESQ, Yvan                   |
| 6398-51-4294 | SOCIÉTÉ DE PROTECTION DES FORETS |
| 6406-53-1901 | LEMIEUX, Stéphane                |
| 6436-86-4195 | CÔTÉ, Nelson                     |
| 6437-38-2992 | LAMBERT, Luc                     |
| 6519-99-8360 | CYR, Jean-Paul                   |
| 6709-09-5907 | JOHNSON, Aldo                    |
| 6927-28-5917 | BERNIER, Marcel                  |
| 7137-93-6492 | CÔTÉ, Marc-André                 |
| 7938-73-8387 | DUMARESQ, Jean-Yves              |
| 8001-15-9997 | LANGLOIS, Warren                 |
| 8317-47-0884 | SAMUEL, Steeve                   |
| 8328-10-5947 | DIOTTE, Bernard                  |
| 8421-22-6748 | LABRIE, Bruno                    |
| 9397-32-5941 | COTTON, Ted                      |

#### **11. RÉSOLUTION 23-10 : CONSTATS D'INFRACTION – PERCEPTION DES AMENDES POUR L'ANNÉE 2022**

CONSIDÉRANT les revenus et dépenses pour l'année 2022 relatifs aux constats d'infraction de 11 287,00 \$ et de 8 628,71 \$ respectivement, laissant un revenu net de 2 658,29 \$;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'état des revenus et dépenses des constats d'infraction pour l'année 2022 soit et est accepté tel que déposé;

QUE les revenus nets au montant de 2 658,29 \$ provenant des constats d'infraction pour l'année 2022 soient répartis aux municipalités de la façon suivante :

|               | <u>Coût net</u> | <u>Réserve</u> | <u>Frais d'admin</u> | <u>Montant à distribuer</u> |
|---------------|-----------------|----------------|----------------------|-----------------------------|
| Gaspé         | 635,10 \$       | 7 500,00 \$    | 1 283,85 \$          | 6 851,25 \$                 |
| Grande-Vallée | 858,88 \$       | 0,00 \$        | 149,25 \$            | 709,63 \$                   |
| Murdochville  | 1 164,31 \$     | 0,00 \$        | 259,95 \$            | 904,36 \$                   |
| Cloridorme    | 0,00 \$         | 0,00 \$        | 0,00 \$              | 0,00 \$                     |
| Petite-Vallée | 0,00 \$         | 0,00 \$        | 0,00 \$              | 0,00 \$                     |

QUE la somme de 1 693,05 \$ soit transférée à la MRC pour payer les frais d'administration.

#### **12. RÉSOLUTION 23-11 : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2022 SUR L'APPLICATION DU RÉGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT les règles en vigueur entourant la gestion contractuelle dans le milieu municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC doit adopter un rapport sur l'application du règlement de gestion contractuelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le rapport annuel 2022 sur l'application du règlement de gestion contractuelle.

### **13. RÉSOLUTION 23-12 : EMBAUCHE D'AGENTS OU D'AGENTES DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

CONSIDÉRANT la mesure Accès entreprise Québec mise en place par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec;

CONSIDÉRANT que la direction générale propose deux candidatures répondant aux critères de sélection;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre Martin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche d'Emily Bernatchez à titre d'agente de développement économique à compter du 27 février 2023;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 1 de la classe 5 de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC;

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'embauche de Laurie Boissonneault à titre d'agente de développement économique à compter du 6 mars 2023;

QUE le traitement salarial de départ soit établi à l'échelon 1 de la classe 5 de la Politique de gestion des ressources humaines en vigueur à la MRC.

### **14. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 23-220 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ #03-109**

REPORTÉ.

### **15. ADOPTION D'UNE RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE INTERDISANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940 OU IDENTIFIÉS À L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ RÉALISÉ EN 2021**

REPORTÉ.

**16. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 23-221 : RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE INTERDISANT LA DÉMOLITION DE BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT 1940 OU IDENTIFIÉS À L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BÂTI DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-GASPÉ RÉALISÉ EN 2021**

REPORTÉ.

**17. RÉSOLUTION 23-13 : CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : RÈGLEMENT 2006-08-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2006-08 DE LA MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil de la Municipalité régionale de comté doit établir la conformité du règlement aux objectifs du schéma et aux dispositions du document complémentaire, ou de le désapprouver le cas contraire;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Grande-Vallée a adopté le règlement 2006-08-20 le 12 décembre 2022;

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé :

- approuve la conformité du règlement 2006-08-20;
- adopte la présente résolution approuvant le règlement 2006-08-20;
- autorise le directeur général et greffier-trésorier à délivrer un certificat de conformité à la municipalité.

**18. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE**

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

**19. DOSSIERS D'INVESTISSEMENT :**

**RÉSOLUTION 23-14 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS : ÉCOLE DE DANSE DE GASPÉ – DÉMARRAGE DE L'ÉCOLE DE DANSE DE GASPÉ**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 20 000 \$ à l'École de danse de Gaspé pour le projet « Démarrage de l'École de danse de Gaspé » dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants*.

**RÉSOLUTION 23-15 : FONDS DE SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS ET ACTIVITÉS SOCIOÉCONOMIQUES : CINÉLUNE DE GASPÉ INC. – FESTIVAL VUES SUR MER 2023 (13<sup>E</sup> ÉDITION)**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 3 500 \$ à Cinélune de Gaspé inc. pour le projet « Festival vues sur mer 2023 (13<sup>e</sup> édition) » dans le cadre du *Fonds de soutien aux événements et activités socioéconomiques*.

**RÉSOLUTION 23-16 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : VILLE DE MURDOCHVILLE – SERVICES PROFESSIONNELS – AMÉNAGEMENT DU PARC DE LA 5<sup>E</sup>**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 4 482 \$ à la Ville de Murdochville pour le projet « Services professionnels – Aménagement du parc de la 5<sup>e</sup> » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

**RÉSOLUTION 23-17 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : RELANCE FORT-PRÉVEL – MISE À JOUR DE LA MODÉLISATION FINANCIÈRE DU PLAN D'AFFAIRES DE FORT-PRÉVEL**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 1 500 \$ à Relance Fort-Prével pour le projet « Mise à jour de la modélisation financière du plan d'affaires de Fort-Prével » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

**RÉSOLUTION 23-18 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : VILLAGE EN CHANSON DE PETITE-VALLÉE – RESTRUCTURATION ET OPTIMISATION DES RESSOURCES HUMAINES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 4 935 \$ au Village en chanson de Petite-Vallée pour le projet « Restructuration et optimisation des ressources humaines » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

**RÉSOLUTION 23-19 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : COFA DE GRANDE-VALLÉE – AVANT-PROJET (PHASE 1)**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 6 680 \$ à COFA de Grande-Vallée pour le projet « Avant-projet (Phase 1) » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

**RÉSOLUTION 23-20 : FONDS ÉOLIEN : COFA DE GRANDE-VALLÉE – AVANT-PROJET (PHASE 1)**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 100 000 \$ à COFA de Grande-Vallée pour le projet « Avant-projet (Phase 1) » dans le cadre du *Fonds éolien*.

**20. RÉSOLUTION 23-21 : RADIATION DE PRÊTS FLI ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre Martin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'ajustement des provisions des prêts suivants :

FLI15-99, FLI15-105, FLI18-121, FLI19-128, FLI20-132 et FLI21-133 pour une diminution nette de 6 907.71 \$ en capital et de 1 548.99 \$ en intérêts.

**21. RÉSOLUTION 23-22 : RADIATION DE PRÊTS FLS ET PROVISIONS POUR MAUVAISES CRÉANCES**

CONSIDÉRANT le rapport présenté au conseil;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise l'ajustement de la provision des prêts FLS18-121, FLS20-132 et FLS21-133 pour une diminution totale de 4 208.98 \$ en capital.

**22. RÉSOLUTION 23-23 : APPUI AU PROJET DE RÉSERVE DE CIEL ÉTOILÉ**

CONSIDÉRANT le projet de réserve de ciel étoilé présenté par le Club des astronomes amateurs de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT les aspects bénéfiques pour la région qu'un tel projet peut apporter sur les plans environnemental, social et touristique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé appuie le projet de réserve de ciel étoile du Club des astronomes amateurs de la Gaspésie;

QUE la MRC désignera une ressource pour contribuer au comité de mise en œuvre.

**23. RÉOLUTION 23-24 : ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILLES ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT les travaux de consultation et de concertation réalisés pour l'élaboration des politiques Familles et Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT la résolution # 22-200 adoptant le plan d'action inclus dans la présente politique;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC adopte la politique Familles et Municipalité amie des aînés de la MRC de La Côte-de-Gaspé 2023-2027.

**24. RÉOLUTION 23-25 : ADOPTION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI DES POLITIQUES FAMILLES ET MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé vient d'adopter sa politique Familles et Municipalité amie des aînés (MADA);

CONSIDÉRANT qu'une des exigences du ministère responsable des aînés et des proches aidants est l'adoption d'une résolution du conseil de la MRC qui autorise la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de suivi est de suivre et de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre;

CONSIDÉRANT que ce comité est évolutif et peu se modifier en cours de mandat;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la composition du comité de suivi formé de :

- Un élu ou élue responsable des dossiers familles et personnes âgées;
- Un employé de la MRC de La Côte-de-Gaspé – Responsable administrative du dossier politiques Familles et Municipalité amie des aînés;
- 2 partenaires – Milieu de vie des familles;
- 2 partenaires – Milieu de vie des personnes âgées.

**25. RÉSOLUTION 23-26 : AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT POUR LA MISE EN ÉTAT ET LA PÉRENNISATION DES INFRASTRUCTURES DU CIRCUIT DE VÉHICULES HORS ROUTE DE LA GASPÉSIE**

CONSIDÉRANT la résolution #22-97 confirmant l'intérêt de la MRC à signer une entente sectorielle pour les véhicules hors route et confirmant l'injection d'une somme de 20 000 \$ de la part de la MRC dans cette entente;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Pierre Martin

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le préfet, monsieur Daniel Côté, à signer l'Entente sectorielle de développement pour la mise en état de la pérennisation des infrastructures du circuit de véhicules hors route de la Gaspésie.

**26. RÉSOLUTION 23-27 : AVIS D'INTERVENTION DE DÉMOLITION**

CONSIDÉRANT le propriétaire du 39, avenue Gaul à Gaspé a manifesté à la Ville de Gaspé son intention de démolir le bâtiment principal et certains bâtiments accessoires;

CONSIDÉRANT que la loi modifiant la *Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* prévoit que, de manière transitoire, la MRC doit être informée de toute demande de démolition afin de pouvoir l'interdire si elle le juge à propos;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé ne s'objecte pas à la demande de démolition des bâtiments situés au 39, avenue Gaul à Gaspé.

**27. AFFAIRES NOUVELLES :**

**A) RÉSOLUTION 23-28 – DÉROGATION À LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT COMMUNE FLI/FLS**

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC de soutenir les entreprises du milieu dans le respect des normes en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'article 4.4 de la Politique d'investissement commune du FLI – FLS permet au conseil de la MRC d'autoriser une dérogation à la politique pour répondre à un besoin sporadique;

CONSIDÉRANT l'ampleur du projet d'investissement et la somme demandée;

CONSIDÉRANT que la MRC devra sous peu modifier sa politique d'investissement avec le renouvellement du FLI et qu'il sera recommandé d'y apporter la modification demandée par la présente dérogation afin de répondre plus adéquatement à la capacité de remboursement des entreprises;

POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise une dérogation à l'article 3.2 de la politique d'investissement commune FLI – FLS afin de permettre d'augmenter la période de remboursement des prêts à 10 ans, et ce jusqu'au renouvellement de ladite politique d'investissement.

**B) RÉOLUTION 23-29 – AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE REGROUPEMENT DES MRC DE LA GASPÉSIE POUR LE FINANCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

CONSIDÉRANT que la MRC a déposé une demande au Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité de la Gaspésie 2017-2023, via son plan de communauté, pour une somme de 86 105,49 \$ pour le financement partiel des ressources humaines en développement social;

CONSIDÉRANT que le Regroupement des MRC de la Gaspésie est fiduciaire de cette mesure pour la région;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général, monsieur Bruno Bernatchez, à signer, pour et au nom de la MRC, le protocole d'entente avec le Regroupement des MRC de la Gaspésie pour le financement des ressources humaines en développement social.

**28. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC**

Aucune question.

**29. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Noël Richard, la réunion est levée à 17 h 9.

\_\_\_\_\_  
Daniel Côté  
Préfet

\_\_\_\_\_  
Bruno Bernatchez, MBA, AdmA  
Directeur général